

Position ferme du Canada contre l'apartheid

Le moment est venu d'apporter un changement fondamental – de répudier l'apartheid en tant que concept et en tant que politique. . . Le Canada ne peut tolérer une situation qui entraîne le maintien de la répression en Afrique du Sud. . . Nous ne pouvons accepter que la majorité des Sud-Africains restent privés de leur dignité et de leurs droits fondamentaux, qu'ils soient exclus de la vie sociale, harcelés par la police, arbitrairement détenus, privés de leur citoyenneté, parfois séparés de leur famille et toujours privés d'une véritable participation dans les affaires de leur propre pays.

Déclaration de Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures
— Baie Comeau (Québec) le 6 juillet 1985.

Le gouvernement canadien a adopté une position ferme contre l'apartheid, en vue de voir la société sud-africaine progresser vers la liberté et l'égalité et vivre pacifiquement avec ses voisins. Le Canada partage les vues du Groupe des sept éminentes personnalités du Commonwealth — dit Groupe des Sages — qui est d'avis que seulement l'adoption d'un processus de consultations et de négociations sérieuses avec les véritables dirigeants chez les Noirs peut conjurer une catastrophe en Afrique du Sud. En outre, il faut continuer d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud afin de l'amener à démanteler l'apartheid et à entamer des pourparlers.

Les efforts du gouvernement canadien en vue de rétablir la justice en Afrique du Sud et favoriser le règne d'une plus grande harmonie dans la région ont été entrepris après consultations avec d'autres nations, en particulier avec celles du Commonwealth. Le Canada s'est efforcé d'obtenir le consensus des leaders du Commonwealth et a adopté bon nombre des mesures décrites dans l'accord conclu lors de la Conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth à Nassau en octobre 1985 (voir *Reportage Canada* du 20 nov. 1985). Notre pays était représenté au sein du Groupe des éminentes personnalités du Commonwealth par l'archevêque Ted Scott, primat de l'Église anglicane du Canada.

Les Nations Unies constituent une autre importante tribune où le Canada peut influencer la politique de l'Afrique du Sud en ce qui



Joe Clark

concerne l'apartheid. Tout dernièrement, nous participions à la Conférence mondiale des Nations Unies sur les sanctions qui se tenait à Paris au mois de juin.

Initiatives du gouvernement

Devant l'antagonisme croissant qui s'est manifesté chez les Canadiens à l'égard de l'apartheid, le gouvernement, au cours des deux dernières années, a pris certaines mesures sur le plan économique, diplomatique et humanitaire, en vue de maintenir la pression contre l'apartheid et d'encourager un changement pacifique en Afrique du Sud. Les mesures adoptées sont les suivantes :

- Renforcement du *Code d'éthique volontaire touchant les conditions d'emploi des sociétés canadiennes qui font affaire en Afrique du Sud*, c'est-à-dire :
 - nomination d'un administrateur indépendant et impartial
- introduction d'une nouvelle formule de rapport normalisée
- extension de l'application du code à toutes les compagnies canadiennes, y compris celles qui ne possèdent que des intérêts minoritaires.
- Resserrement de l'administration de l'embargo sur les armes décrété par les Nations Unies afin de mettre un terme à la vente de matériel névralgique, comme les ordinateurs, au gouvernement de l'Afrique du Sud et à ses organismes.
- Application de l'embargo volontaire des Nations Unies sur l'importation d'armes fabriquées en Afrique du Sud.
- Dénonciation des accords de double imposition conclus avec l'Afrique du Sud.
- Annulation du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) en ce qui concerne le marché sud-africain.
- Suspension du programme des polices d'assurance que la Société pour l'expansion des exportations accordait aux exportateurs canadiens afin de les assister dans leurs activités sur le marché sud-africain.
- Diffusion de lignes directrices limitant rigoureusement les rencontres sportives entre le Canada et l'Afrique du Sud.
- Arrêt de la conversion à façon de l'uranium namibien.
- Embargo volontaire sur la vente de pièces d'or Kruggerrand au Canada.